

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RAFFIN Karine (*suppléante*) ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; ECHEVEST Yannick à Marie-Françoise LE FOLL ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	59
Procurations	14
<b>Votants</b>	<b>75</b>
Absents	15

DEL2023-12-242

## REHABILITATION DU CENTRE FORET BOCAGE SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE NEUVE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de la politique des Sites et Maisons nature portée par l'Agglomération et en lien avec la compétence "Education à l'environnement et à l'éco-citoyenneté", Guingamp-Paimpol Agglomération gère quatre sites et Maisons Nature sur son territoire, dont le Centre Forêt Bocage de la Chapelle-Neuve.

Le Centre Forêt Bocage est une propriété de l'agglomération, mise à disposition de l'association de la Forêt et du Bocage. Le Centre accueille de nombreuses classes de découverte de la nature pour les scolaires, de la maternelle au lycée et des séjours de vacances enfants et adolescents. En 2022, la structure a proposé près de 3.980 journées animation pour 64 classes accueillies, en provenance de tout le territoire.

L'équipement compte trois bâtiments : un espace hébergement de 70 lits rénové en Haute Qualité Environnementale en 2010, un espace cantine (datant des années 80) et un espace animation, appelé le « Ti-Koad » datant du début des années 2000. Les deux derniers bâtiments sont actuellement en très mauvais état.

L'Agglomération souhaite rénover ces deux bâtiments afin de permettre une activité d'éducation à l'environnement durable et proposer des équipements en adéquation avec les valeurs portées par la structure.

Cet équipement peut rentrer dans les critères d'éligibilité de la DSIL et de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Maîtrise d'œuvre	60 000	DETR 2024	130 500	26%
Travaux bâtiment Ty Koad	152 500	Fonds vert (à solliciter, montant à consolider)	65 000	13%
Travaux bâtiment Cantine	282 500	Région (Bien vivre Partout en Bretagne, sollicité)	99 000	20%
		Autofinancement	200 500	41%
<b>TOTAL</b>	<b>495 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>495 000</b>	<b>100%</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Valide le plan de financement du projet de réhabilitation du Centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve, tel que présenté ci-dessus ;
- Demande à bénéficier des aides au titre des crédits de la DSIL 2024 et/ou de la DETR 2024, et de tout autre financement éligible, en particulier le Fonds vert ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- Autorise le Président ou son représentant à mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Hervé RANNOU